



## **Convention de partenariat pour élargir l'offre de financement des entreprises**

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉES**

#### **La Médiation du crédit aux entreprises**

Représentée par Frédéric VISNOVSKY, Médiateur national du crédit

**ET**

#### **L'association Financement Participatif France**

Représentée par Stéphanie SAVEL, Présidente de Financement Participatif France

### **1. Le contexte**

Lors de la crise financière survenue à l'automne 2008, les autorités françaises ont créé la Médiation du crédit aux entreprises qui s'est vu confier la mission de faciliter le dialogue entre les entreprises et les établissements financiers et d'identifier des solutions adaptées aux besoins des entreprises confrontées à des difficultés de financement.

La finance participative, ou *crowdfunding*, est un mode de financement qui permet de collecter des fonds en recourant à des plateformes spécialisées sur internet, selon diverses modalités (don, prêt ou investissement en capital ou en obligations). Le développement de cette nouvelle forme de finance – encadrée notamment par l'ordonnance du 30 mai 2014 et son décret d'application du 16 septembre 2014 – puise son dynamisme dans les possibilités offertes par l'usage d'internet, en particulier sa capacité de mettre en rapport directement une offre et une demande. L'association Financement Participatif France (FPF) assure la représentation collective et la promotion des acteurs et de l'écosystème de la finance participative.

### **2. Dispositions destinées à répondre aux besoins de financement des entreprises**

#### **a. Informer les entreprises en médiation sur la possibilité de recourir aux plateformes de financement participatif**

Le Médiateur du crédit informe l'entreprise, dont les partenaires bancaires confirment leur refus d'accorder de nouveaux crédits, de la possibilité de recourir aux plateformes de prêts rémunérés ou non.

Une entreprise en médiation qui bénéficie d'un potentiel de développement, mais souffre d'un manque de fonds propres, est informée des possibilités de financement participatif en capital.

Le Médiateur du crédit informe de l'existence des plateformes de dons avec ou sans contreparties l'entreprise dont les caractéristiques se prêtent à ce type de financement.

**b. Proposer aux entreprises des montages combinant des financements bancaires et du financement participatif**

Dans les cas où une solution n'est pas trouvée avec les établissements dont l'entreprise est cliente, le Médiateur du crédit explore la possibilité, si celle-ci paraît pertinente, d'une solution de financement combinant un financement bancaire et un financement participatif. Les plateformes du financement participatif restent seules responsables de la décision de présenter le projet correspondant sur leur site.

**c. Informer les entreprises sur la possibilité de recourir au Médiateur du crédit**

Les plateformes de financement participatif informent les entreprises dont elles ne retiennent pas les projets de financement ou qui ne parviennent pas à lever, via la plateforme, les fonds souhaités et qui rencontrent un problème avec une de leurs banques (refus de crédit, dénonciation de découvert, réaménagement de dettes...) de la possibilité de saisir la Médiation du crédit aux entreprises.

**d. Mener des actions communes d'information et de communication**

La Médiation du crédit aux entreprises et l'association Financement Participatif France proposent des actions communes d'information et de communication sur les différentes possibilités de financement des entreprises.

**3. Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction.

La Médiation du crédit et l'association Financement Participatif France se réunissent régulièrement afin de vérifier la bonne application de cette convention et de la faire évoluer d'un commun accord en fonction des besoins identifiés.

Fait à Paris, le 18 février 2019

En deux exemplaires originaux

**Le Médiateur national du crédit**  
Frédéric Visnovsky

**La Présidente de Financement Participatif France**  
Stéphanie Savel